



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 septembre 2024

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice.....	: 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 00.....	: 23
Nombre de conseillers votants à 19 h 00.....	:31
Nombre de conseillers présents à 20 h 16.....	: 22
Nombre de conseillers votants à 20 h 16.....	:31



Rapporteur : Monsieur le Maire

#### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur François VOLLET en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal des mercredi 10 et lundi 29 juillet 2024.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –  
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –  
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales  
Monsieur Benjamin GIRARD, Maire-Adjoint délégué aux Finances  
Monsieur Fabrice BOIGARD, Maire-Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique



❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020 modifiée, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15),

Dans le cadre de cette délégation, **56 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 5 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 11 juillet 2024

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**  
Convention précaire et révocable d'une maison située 63 avenue de la République  
Désignation d'un occupant : Mme Marie-Agnès KREBS  
Perception d'une redevance : 650,00 € par mois

**DECISION N° 2 DU 2 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 11 juillet 2024

**FINANCES**

Tarifs publics

Restauration scolaire – Accueil périscolaire – Accueil de loisirs du Moulin Neuf et Cap Jeunes – Multisports – Sport Santé  
Année scolaire 2024-2025

**RESTAURATION SCOLAIRE (Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024) :**

- **Repas enfant**
  - . Enfants habitant la Commune 3,80 €
  - . Enfants extérieurs à la Commune 4,80 €
- **Repas adulte** 5,80 €

**ACCUEIL PERISCOLAIRE (Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024) :**  
par enfant et par demi-heure.....1,40 €



Accueil de loisirs de "Moulin Neuf" - mercredis et vacances scolaires						
caractéristiques	unité	Tarifs 2024-2025			date d'effet	
		euros ou %	Tarifs			
habitants de Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial						
QF de 000 à 850 €		0,076%	de 4,50 € à 7,10 €		04 septembre 2024	
QF de 851 à 1200 €		0,095%	de 8,89 € à 12,54 €			
QF de 1201 € et plus		0,102%	de 13,47 €			
Tarif plancher	Journée	4,50 €				
	1/2 journée	2,55 €				
tarif plafond	Journée	15,80 €		QF 1410		
	1/2 journée	12,30 €				
enfants dont les parents habitent La Membrolle sur Choisisle- taux d'effort en pourcentage du quotient familial						
QF de 000 à 850 €		0,100	de 4,50 € à 9,35 €			
QF de 851 et plus		0,121%	de 11,32 €			
Tarif plancher	journée	4,50 €				
tarif plafond	journée	18,80 €		QF 1410		
enfants dont les parents travaillent ou qui sont hébergés à Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial						
QF de 000 à 850 €		0,100%	de 4,50 € à 9,35 €			
QF de 851 et plus		0,152%	de 14,22 €			
Tarif plancher	Journée	4,50 €				
	1/2 journée	2,55 €				
tarif plafond	Journée	20,30 €		QF 1215		
	1/2 journée	15,80 €				
enfants hors commune - taux d'effort en pourcentage du quotient familial						
QF de 000 à 850 €		0,100%	de 4,50 € à 9,13 €			
QF de 851 et plus		0,192%	de 17,97 €			
Tarif plancher	Journée	4,50 €				
	1/2 journée	2,55 €				
tarif plafond	Journée	26,30 €		QF 1250		
	1/2 journée	19,80 €				
# CAP JEUNES- vacances scolaires été et petites vacances						
caractéristiques	unité	Tarifs 2024-2025			date d'effet	
		euros ou %	Tarifs			
habitants de Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial						
QF de 000 à 850 €		0,100%	de 4,50 € à 7,22 €		02-sept-24	
QF de 851 à 1200 €		0,155%	de 11,21 € à 15,81 €			
QF de 1201 € et plus		0,175%	de 17,86 €			
Tarif plancher	Journée et 1/2 journée	4,50 €				
tarif plafond	journée	20,40 €		QF 1380		
tarif plafond	1/2 journée	13,30 €				
enfants dont les parents travaillent ou qui sont hébergés à Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial						
QF de 000 à 850 €		0,210%	de 4,50 € à 15,17 €			
QF de 851 et plus		0,230%	de 16,63			
Tarif plancher	journée	4,50 €				
tarif plafond	journée	26,50 €		QF 1360		
tarif plafond	1/2 journée	15,30 €				
enfants hors commune - taux d'effort en pourcentage du quotient familial						
QF de 000 à 850 €		0,225%	de 4,50 € à 16,25 €			
QF de 851 et plus		0,265%	de 19,16 €			
Tarif plancher	journée	4,50 €				
tarif plafond	journée	31,60 €		QF 1400		
tarif plafond	1/2 journée	18,30 €				
MULTISPORTS DU MERCREDI - Forfait annuel						
		Tarifs 2024 - 2025			02-sept-24	
enfants habitants de Saint-cyr-sur-Loire		35,00 €				
enfants hors commune		50,00 €				
SPORT SANTE - Forfait de 10 séances						
		Tarifs 2024 - 2025			02-sept-24	
Activités SPORT/SANTE		35,00 €				
Pilates		75,00 €				



**DECISION N° 3 DU 11 JUILLET 2024**  
**Exécutoire le 11 juillet 2024**

## VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles  
Fixation des tarifs 2024-2025

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Tarif Plein	30 €	24 €	18 €	15 €
Tarif réduit 1	27 €	22 €	16 €	13 €
Tarif abonnement	24 €	20 €	14 €	11 €
Tarif réduit 2	12 €	10 €	5 €	5 €
Tarif PCE	8 €	7 €	5 €	5 €

- Tarif Réduit 1 : groupes d'au moins 10 personnes / adhérents des comités d'entreprise / titulaires de la carte famille nombreuse / abonnés et/ou adhérents de nos partenaires ( l'Espace Malraux, la Pléiade, le Théâtre Olympia, Centre Chorégraphique National de Tours, Le Temps Machine, Le Petit Fauchoux, Oésia, Les Moments Musicaux de Touraine) / abonnés Escale pour les spectacles hors abonnement/ Festivaliers Bruissements d'elles/ adultes ayant achetés au moins une place enfant (- de 18 ans) au tarif réduit 2.
- Tarif Abonné : personne ayant choisi un minimum de 4 spectacles.
- Tarif réduit 2 : groupes scolaires / étudiants / - de 18 ans / services civiques / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minimas sociaux (allocation adulte handicapé – revenu solidarité active – allocation solidarité spécifique – allocation de solidarité aux personnes âgées)/ accompagnant PMR
- Tarif PCE : étudiants titulaires de la carte PCE.

### Spectacles dans l'abonnement

#### **Le Champ de bataille**

Jeudi 10 octobre 2024 - 20h30 – L'Escale - **Tarif C**

#### **Contre-temps**

Jeudi 14 novembre 2024 - 20h30 – l'Escale - **Tarif B**

#### **Chanson Plus Bifluorée**

Vendredi 6 décembre 2024 - 20h30- L'Escale - **Tarif B**

#### **La Maman du bourreau**

Vendredi 24 janvier 2025 - 20h30– L'Escale - **Tarif A**

#### **Lalilo Opéra**

Samedi 1<sup>er</sup> février 2025 - 20h30 – l'Escale - **Tarif C**

#### **M.A.R**

Mardi 4 février 2025 - Deux séances à 14h30 et 19h – l'Escale - **Tarif D**



**T.C.H.E.K.H.O.V**

Jeudi 13 mars 2025 - Deux séances à 14h30 et 20h30 – l'Escale - **Tarif C**

**En avant toutes**

Mardi 25 mars 2025 - Deux séances à 14h30 et 20h30 – l'Escale - **Tarif C**

**Les Clairvoyantes**

Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 - 20h30 – l'Escale - **Tarif C**

**Les Vilaines**

Dimanche 27 avril 2025 - 16h – l'Escale - **Tarif A**

**Spectacles hors abonnement :**

**Gumbo Jam – Lancement saison culturelle**

Jeudi 26 septembre 2024 - 21h – L'Escale - **gratuit**

**Chopin et Liszt, deux visages du piano romantique**

Dimanche 26 novembre 2024 - 16h – Salons Ronsard - **Tarif D**

**Concert Malika Zarra Duo**

Jeudi 27 février 2025 - 19h – Salons Ronsard - **Tarif D**

**MUE – Danse - Manoir de la Tour**

Vendredi 21 mars 2024 - 19h - **Tarif unique 8 €**

**Spectacles WET**

**Plein tarif WET : 8 €**

**Tarif réduit WET (-30 ans, étudiants, -18 ans, services civiques, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux) : 5 €**

**Spectacles jeune Public et familial :**

Pour les 4 spectacles ci-dessous les Tarifs sont à 7 € pour les adultes / 5 € pour les enfants jusqu'à 12 ans pour les spectateurs hors sorties scolaires

« La Pêche au bonheur » le vendredi 18 octobre à 14h30

Le cine-concert « Fantômes » le mardi 19 novembre à 19h

« Ôlô » le samedi 8 février à 10h30

La Générale des Mômes « le temps d'un café » le jeudi 24 avril à 14h30

**Séances scolaires :**

Pour tous les spectacles ci-dessous le tarif en sortie scolaire est à 3 € / élève et gratuit pour les accompagnateurs :

« La Pêche au bonheur » le vendredi 18 octobre à 10h30 et 14h30

Le cine-concert « Fantômes » le mardi 19 novembre à 14h30

« Ôlô » le vendredi 7 février à 14h30

La Générale des Mômes « Le Temps d'un café » le jeudi 24 avril à 10h30 et 14h30



**DECISIONS N° 4 à 12 DU 12 JUILLET 2024**  
**Exécutoires le 17 juillet 2024**

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**

**Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives**

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

**LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**  
**(décisions du 12 juillet 2024 exécutoires le 17 juillet 2024)**

<b>DECISIONS</b>	<b>Date</b>	<b>Type</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Prix</b>
4	12.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 4 – Emplacement 78	120,00 €
5	12.07.24	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 6 – Emplacement 43	595,00 €
6	12.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 15 – Emplacement 32	120,00 €
7	12.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 19 – Emplacement 44	595,00 €
8	12.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 17	595,00 €
9	12.07.24	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de la République Cavurne n° 2 – Case n° 89	974,00 €
10	12.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 18	595,00 €
11	12.07.24	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de la République Tour 1 – niveau 1 – Case n° 21	974,00 €
12	12.07.24	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour 8 – Niveau 1 – Case n° 2	60,00 €

**DECISIONS N° 13 à 29 DU 15 JUILLET 2024**  
**Exécutoires le 17 juillet 2024**

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**

**Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives**

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

**LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**  
**(décisions du 15 juillet 2024 exécutoires le 17 juillet 2024)**

<b>DECISIONS</b>	<b>Date</b>	<b>Type</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Prix</b>
13	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 4 – Emplacement 60	120,00 €
14	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 18 – Emplacement 16	120,00 €



15	15.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 18 – Emplacement 34	1060,00 €
16	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 72	120,00 €
17	15.07.24	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 31 – Emplacement 27	595,00 €
18	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 36 – Emplacement 53 bis	120,00 €
19	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 38 – Emplacement 20 bis	120,00 €
20	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 1 – Emplacement 35	120,00 €
21	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 28	120,00 €
22	15.07.24	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 7 – Emplacement 46	595,00 €
23	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 19 – Emplacement 31	120,00 €
24	15.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 22 – Emplacement 7	595,00 €
25	15.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 19	595,00 €
26	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 28 – Emplacement 31	120,00 €
27	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 41 – Emplacement 16	120,00 €
28	15.07.24	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Cavurne n° 3 – Case n° 63	60,00 €
29	15.07.24	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de la République Tour 1 – Niveau 1 – Case n° 27	60,00 €

**DECISIONS N° 30 à 39 DU 15 JUILLET 2024**  
Exécutoires le 18 juillet 2024

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**

**Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives**

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

**LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**  
(décisions du 15 juillet 2024 exécutoires le 18 juillet 2024)

<b>DECISIONS</b>	<b>Date</b>	<b>Type</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Prix</b>
30	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 3 – Emplacement 36	120,00 €
31	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 13 – Emplacement 34	120,00 €



32	15.07.24	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 15 – Emplacement 14	298,00 €
33	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 18 – Emplacement 55	60,00 €
34	15.07.24	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 33 – Emplacement 24	298,00 €
35	15.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré Enfant – Emplacement 10	60,00 €
36	15.07.24	Renouvellement de concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Cavurne n° 3 – Case n° 55	487,00 €
37	15.07.24	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Cavurne n° 3 – Case n° 55	60,00 €
38	15.07.24	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour 8 – Niveau 2 – Case n° 15	974,00 €
39	15.07.24	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour 8 – Niveau 2 – Case n° 14	974,00 €

**DECISION N° 40 DU 19 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 22 juillet 2024

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Convention précaire et révocable d'une maison située 16 rue Henri Bergson  
Désignation d'un occupant : Mme Justine CAMUS et M. Samuel GRIFFON  
Perception d'une redevance : 840,00 € par mois

**DECISION N° 41 DU 19 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 22 juillet 2024

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Convention précaire et révocable d'une maison située 43 boulevard Charles de Gaulle  
Désignation d'un occupant : Mme et M. Georges ANDRÉ  
Perception d'une redevance : 350,00 € par mois

**DECISION N° 42 DU 19 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 22 juillet 2024

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Convention précaire et révocable d'une maison située 94 boulevard Charles de Gaulle  
Désignation d'un occupant : Mme Emmanuelle FABIEN et M. Stéphane LEBRET  
Perception d'une redevance : 610,00 € par mois

**DECISION N° 43 DU 25 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 29 juillet 2024

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Acquisition des parcelles cadastrées section AK n° 11, 19 et 20 situées lieudit la Roujolle, appartenant aux conjoints RIPAULT, par mise en œuvre du droit de préemption urbain, pour un montant de 726 360,00 € et 121 060,00 € de frais d'agence.



**DECISION N° 44 DU 25 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 29 juillet 2024

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Acquisition de la parcelle cadastrée section AL n° 60 située lieudit la Croix de Pierre, appartenant à M. et Mme Jean-Louis RUÉ, par mise en œuvre du droit de préemption urbain, pour un montant de 42 540,00 € et 11 010,00 € de frais d'agence.

**DECISION N° 45 DU 29 JUILLET 2024**  
Exécutoire le 29 juillet 2024

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Acquisition des parcelles cadastrées section AL n° 149 et 151 situées 30 rue de la Pinauderie et lieudit la Pinauderie, appartenant aux conjoints RICHARD, par mise en œuvre du droit de préemption urbain, pour un montant de 592 000,00 € et 173 376,00 € de frais d'agence.

**DECISIONS N° 46 à 54 DU 31 JUILLET 2024**  
Exécutoires le 31 juillet 2024

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**

**Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives**  
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

**LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**  
(décisions du 31 juillet 2024 exécutoires le 31 juillet 2024)

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
46	31.07.24	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 4 – Emplacement 24	595,00 €
47	31.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 7 – Emplacement 46	120,00 €
48	31.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 20 – Emplacement 28	120,00 €
49	31.07.24	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 22 – Emplacement 10	120,00 €
50	31.07.24	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 22 – Emplacement 34	298,00 €
51	31.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 28 – Emplacement 30	298,00 €
52	31.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 20	595,00 €
53	31.07.24	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 21	595,00 €
54	31.07.24	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour 2 – Niveau 3 – Case n° 134	60,00 €



**DECISION N° 55 DU 2 AOUT 2024**  
**Exécutoire le 6 août 2024**

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Acquisition des parcelles cadastrées section AL n° 118, 119 et 328 situées respectivement 10, 12 et 9 impasse de la Roujolle, appartenant aux consorts PREAUT, par mise en œuvre du droit de préemption urbain, pour un montant de 820 000,00 € et 50 940,00 € de frais d'agence.

**DECISION N° 56 DU 2 AOUT 2024**  
**Exécutoire le 6 août 2024**

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Acquisition des parcelles cadastrées section AL n° 327, 26, 329, 84, 40, 3, 293 et section AK n° 12 situées 1 impasse de la Roujolle, impasse de la Roujolle et lieudit la Roujolle appartenant aux consorts PREAUT-TOUZALIN, par mise en œuvre du droit de préemption urbain, pour un montant de 1 290 000,00 € et 196 871,00 € de frais d'agence.

❖ **Affaires générales – Désignation d'un référent déontologue des élus – Modification de la délibération du 18 décembre 2023**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Désigne Maître Boualem BENJADOR en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à la fin du présent mandat municipal,
- 2) Précise que les modalités d'exercice de cette mission sont indiquées dans la délibération,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document pris en application de la présente délibération.

❖ **Affaires générales – Déplacement de M. Michel GILLOT, Adjoint à l'Urbanisme à Strasbourg du 30 septembre au 3 octobre 2024 pour participer au salon European Mobility Expo 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (M. GILLOT a quitté la salle)

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 19 VOIX  
CONTRE : -- VOIX  
ABSTENTIONS : 03 VOIX (M. VOLLET et son pouvoir M. LEBOSSÉ et Mme DECOCK GIRAUDAUD)

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour le déplacement cité au-dessus afin de permettre le remboursement des frais qu'il pourrait être amené à engager,



- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre à Strasbourg directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté,

#### ❖ **Finances**

##### **A – Budget Principal – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après examen lors de la réunion de la commission du jeudi 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal – exercice 2024.

##### **B – Budget annexe : ZAC de la Croix de Pierre – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après examen lors de la réunion de la commission du jeudi 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC de la Croix de Pierre – exercice 2024.

#### ❖ **Finances – Tours Métropole Val de Loire – Approbation des attributions de compensation définitives 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les montants des attributions de compensation définitives 2024 qui s'élèvent à :
  - Allocation compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser par la Métropole : 1 855 227,79 €
  - Contribution d'Investissement à verser à la Métropole : 1 141 250,00 €

#### ❖ **Finances – Modification d'autorisation de programme et crédits de paiement pour la vidéo protection**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2021/01 Extension du programme de vidéo-protection, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après,



- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-après,

N° AP	Libellé	Montant Initial de l'AP	Montant actualisé de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP nouveaux	CP 2024 révisés	CP 2025
2021/01	Extension du réseau de caméras de vidéoprotection	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	-€	130 000,00 €	50 000,00 €	180 000,00 €	20 000,00 €

❖ **Finances – Produits irrécouvrables – Taxes communales et produits communaux – Admission en non-valeur et dettes éteintes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Admet en non-valeur les créances non recouvrées pour un montant de **1 835,84 €**,
- 2) Éteint les créances à la suite de surendettement pour un montant de **7 666,97 €**.

❖ **Finances – Attribution bourses, récompenses et prix**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (Mme BAILLEREAU a quitté la salle)

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 19 VOIX  
CONTRE : -- VOIX  
ABSTENTIONS : 03 VOIX (M. VOLLET et son pouvoir M. LEBOSSÉ et Mme DECOCK GIRAUDAUD)

- 1) Accepte le principe d'instaurer cette attribution,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux Finances à liquider et mandater les dépenses correspondantes.

❖ **Finances - Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 27 juin et le 12 septembre 2024**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.



**Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 19 septembre 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 19 septembre 2024.

❖ **Sécurité Publique – Convention de mise à disposition du stand de tir de Joué-les-Tours**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve ladite convention,
- 2) Adopte les termes de la convention destinée à formaliser ce partenariat,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Sécurité Publique à signer cette convention.

❖ **Finances – Demande de subvention d'investissement Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. VALLÉE et Mme ROUSSEL ont quitté la salle. Le pouvoir de M. REUILLER n'a pas été pris en compte)

- 1) Accorde au Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire une subvention d'investissement 2024 d'un montant maximum de 48 664,80 € ajusté au solde du reste à charge du coût de l'acquisition du praticable de gymnastique,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à liquider et mandater les dépenses correspondantes.

**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –  
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame Valérie JABOT, Adjointe à la Vie Sociale  
Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint  
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle  
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Sportive**

❖ **Vie Culturelle – Mise à disposition de l'Escale auprès de l'association Festhélia du 25 octobre au 3 novembre 2024 - Convention**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **Vie Culturelle – Convention de gestion et mise à disposition sur le domaine public de bornes de lecture TOURAINE PROPRE – Avenant pour cession de la borne Livr'Libre installée au Parc de la Tour**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'avenant pour cession de la borne,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **Relations Internationales – Déplacement d'une délégation municipale à Chypre du 10 au 15 octobre 2024 dans le cadre de la Marche de la Paix à l'invitation du Maire de Morphou – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. VALLÉE, Mme TOULET et M. DAVAUT ont quitté la salle)

- 1) Charge d'un mandat spécial M. Patrice VALLÉE, Premier-Adjoint, Mme Annie TOULET et M. Thierry DAVAUT, Conseillers Municipaux,
- 2) Précise que, conformément à la réglementation, ce déplacement peut donner lieu à un remboursement des frais de transport et de séjour complémentaires sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Ajoute que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Vie sportive – Amicale Pétanque de Saint-Cyr – Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 105,00 € pour l'Amicale Pétanque de Saint-Cyr.

❖ **Vie sportive – Mise à disposition d'installations sportives par la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Activités Sociales (C.M.C.A.S) Tours-Blois au bénéfice de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire – Convention tripartite entre le C.M.C.A.S., la Ville et le Réveil Sportif**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Le pouvoir de M. REULLER n'a pas été pris en compte)



- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur MARTINEAU, en tant que Conseiller Municipal Délégué à la vie associative et sportive, à signer la convention de mise à disposition de créneaux entre la C.M.C.A.S. Tours-Blois, la Ville et le Réveil Sportif dans les installations sportives et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Vie sportive – Partenariat entre le Comité d'Organisation des 20 km de Tours et la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat 2024 entre le Comité d'Organisation des 20 km de Tours et la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire et tous les documents s'y rapportant.

**JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE**

Rapporteurs : **Monsieur BRIAND, Maire**  
**Madame BAILLEREAU, Maire-Adjointe déléguée à l'Enseignement**

❖ **Enseignement – Ecoles publiques élémentaires et maternelles – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement – Approbation des montants proposés par la Ville de Tours au titre de l'année scolaire 2024-2025**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe à 560,00 € la somme due par élève d'école élémentaire, 940,00 € la somme due par élève d'école maternelle pour l'année scolaire 2024-2025,
- 2) Précise que les montants seront exigibles à la rentrée scolaire 2024 et pour tout enfant scolarisé avant le début du mois de janvier de l'année considérée,
- 3) Dit que ces chiffres sont valables pour les enfants de Saint-Cyr-sur-Loire scolarisés dans les écoles publiques du premier degré des communes extérieures et pour les enfants des communes extérieures scolarisés à Saint-Cyr-sur-Loire à titre de réciprocité.

❖ **Enseignement – Mise en place d'études surveillées dans les écoles Anatole France, Périgourd et Engerand – Convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2024-2025,



- 2) Décide d'attribuer une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à l'organisation de cette activité et dont les modalités sont définies dans la convention.

❖ **Accueil périscolaire – Modification du règlement intérieur – Création d'une catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification du règlement de fonctionnement des Accueils Périscolaires,
- 2) Crée une catégorie tarifaire pour l'accueil périscolaire au-delà-de 18 h 30,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document s'y rapportant.

❖ **Petite Enfance – Réservation de places municipales au sein de la crèche inter-entreprises « Les Galopins » - Avenant n° 2 à la convention avec la société Babilou**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'avenant à la convention de réservation joint,
- 2) Autorise Monsieur le Maire et/ou l'adjoint déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer ladite convention.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –  
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce  
Monsieur VRAIN, Maire-Adjoint à l'Environnement et aux Moyens Techniques**

❖ **Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme de Tours – Projet de modification n° 3 – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne un avis favorable au projet de modification n° 3 du PLU de Tours,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer tous les documents y afférents.



❖ **Urbanisme – Plan Local d’Urbanisme de Saint-Cyr-sur-Loire – Projet de modification simplifié n° 2 – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer tous les documents y afférents.

❖ **Urbanisme – Site inscrit de la « Vallée de la Perrée » - Projet de désinscription du secteur de la clinique – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne un avis favorable au projet de désinscription du secteur de la clinique,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer tous les documents y afférents.

❖ **Echange foncier – Place Guy Raynaud, le long de la rue du Capitaine Lepage – Division cadastrale et déclassement du domaine public d’une parcelle située place Guy Raynaud, le long de la rue du Capitaine Lepage dans le cadre de l’échange devant intervenir avec la société COOP ATLANTIQUE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte de la désaffectation de l'emprise de 31 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section AS n°668 située le long de la rue du Capitaine Lepage, Place Guy Raynaud,
- 2) Constate son déclassement dans le domaine privé de la commune, sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies actuelles de la rue du Capitaine Lepage, de la Place Malraux,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **Acquisition foncière – Lotissement du Pot de Fer II – Acquisition des droits indivis des parcelles cadastrées BI n° 215 et 234 appartenant à M. et Mme DOMNEZ**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur et Madame DOMNEZ les droits indivis attachés aux parcelles cadastrées section BI n° 215 (1.016 m<sup>2</sup>) et 234 (1.660 m<sup>2</sup>) formant respectivement l'espace vert ainsi que la rue Alexandre Dumas, du lotissement le Pot de Fer II,
  - 2) Précise que cette acquisition se fait à l'euro symbolique,
  - 3) Désigne Maître Claire CHEVRON-SEPCHAT, notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
  - 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
  - 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- ❖ **Création d'un parcours découverte sportif sur le site de la Rablais – Mise à disposition de la parcelle cadastrée section AI n° 86 au profit de la société AROO ARENA – Convention – Modification des délibérations du 9 octobre 2017 et du 28 mars 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la modification de la convention initiale pour que le bénéficiaire de la convention soit la société NEOWAY'ANIM, pour l'exploitation de la même activité,
  - 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles à cet avenant,
  - 3) Précise que le reste des délibérations du 9 octobre 2017 et du 28 mars 2024 demeure sans changement.
- ❖ **Dénomination de voirie – Dénomination de la voie desservant le futur projet VAL TOURAINE HABITAT rue du Lieutenant-Colonel Mailloux**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer la nouvelle allée « Alain de Boissieu »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

- ❖ **Commerce – Ouverture des commerces le dimanche en 2025 – Résultat de la concertation menée au niveau de la Métropole – Proposition de calendrier annuel – Demande d'avis conforme**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



1) Acte la liste des dimanches proposés, à savoir :

- **cinq** dimanches fixés par la Métropole
  - 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver
  - 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été
  - dimanche 7 décembre 2025
  - dimanche 14 décembre 2025
  - dimanche 21 décembre 2025
- **un dimanche** au choix de chaque commune

2) Détermine la date du dimanche laissée à l'entière liberté de la commune, à savoir le 30 novembre 2025,

3) Saisit, conformément à la loi, la Métropole à laquelle la commune adhère sur le principe des 6 dimanches.

❖ **Environnement – Convention d'usage d'un terrain et de partenariat avec l'association Zéro Déchet – Modification de la délibération du 26 mars 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise les modifications suivantes, à savoir :

- Augmentation du coût de l'accompagnement annuel d'un site de compostage de type Compostou, passant ainsi de 165,00 € à 182,00 € par an,
- Et la mise en place d'une date de fin pour cette convention, au plus tard le 31 décembre 2027,

2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles à cet avenant,

3) Précise que le reste de la délibération du 26 mars 2018 demeure sans changement.

❖ **Environnement – Eco-pâturage sur différents sites de la commune – Convention avec le Centre de Formation Professionnelle Promotion Agricole (CFPPA) de Tours-Fondettes Agrocampus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Donne son accord pour la conclusion avec le CFPPA de Tours-Fondettes Agrocampus d'une nouvelle convention pour l'entretien de certaines parcelles communales par la mise en place d'un pâturage ovin,

2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **Moyens Techniques – Acquisition de véhicules neufs et d'occasion – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal de signer les marchés**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les marchés attribués selon la liste qui figure ci-après :

Lot 1 - véhicule électrique neuf sans permis

Lot infructueux au motif que l'unique offre est inacceptable en raison d'un montant supérieur aux crédits alloués,

Lot 2 - véhicule utilitaire d'occasion

Lot infructueux ; aucune offre remise,

Lot 3 - remorque neuve

Société BOISSEAU pour un montant de 9 739,20 € TTC,

Lot 4 - balayeuse neuve

Société MATHIEU 3D pour un montant de 230 826,14 € TTC (solution de base et option n°2 « brosse avec bras déporté),

Lot 5 - véhicule neuf pour la Police Municipale

Société MAXI AVENUE pour un montant de 52 517,88 € TTC.

Le Maire,



Philippe BRIAND.